

# Information à la population

## Révision du Plan d'aménagement local (PAL)

**Mardi 28 juin 2022 à 20h**

**Halle de gymnastique**

Vous êtes cordialement invités à participer à la séance d'information publique au sujet de la révision du Plan d'aménagement local (PAL) de Soyhières.

Cette démarche, initiée par les Autorités communales en 2021, doit leur permettre de disposer d'un nouvel instrument au service du développement territorial conforme aux bases légales fédérales et cantonales en la matière. Pour ce faire, elles ont fait appel aux compétences du bureau Rolf Eschmann SA à Courrendlin, mandaté pour ce projet.

Le contexte dans lequel s'insère l'aménagement du territoire a fortement évolué ces dernières années, suite à l'entrée en vigueur de la LAT révisée en 2013. Les Autorités communales doivent aujourd'hui penser leur développement d'abord en termes de densification, valorisation des parcelles libres et disponibles ou encore réhabilitation / rénovation des volumes construits. Viennent ensuite d'éventuelles possibilités d'extension, à certaines conditions. L'enjeu principal de la révision du PAL de Soyhières réside ainsi dans le redimensionnement de la zone à bâtir, afin de correspondre aux besoins effectifs des 15 prochaines années pour l'habitat et l'économie, conformément aux exigences de l'art. 15 LAT. Les analyses ont démontré que la zone à bâtir, tant à Soyhières qu'aux Riedes, était légèrement surdimensionnée, impliquant une réduction.

Les adaptations à apporter à la zone à bâtir – extensions, changements d'affectation et restitutions à la zone agricole – ont été évaluées par la commission d'urbanisme avec l'appui du mandataire. Ces propositions ont été discutées avec les propriétaires les plus impactés, afin de les associer à la démarche et de tenir compte, dans la mesure du possible, de leurs intentions.

En parallèle, les Autorités communales ont fait appel au bureau Biotec Biologie appliquée SA pour réviser les éléments à vocation nature et paysage du PAL. Celui-ci, en collaboration avec une commission communale spécifiquement constituée, a élaboré une conception d'évolution du paysage (CEP) et a mis à jour les périmètres particuliers, tout comme le patrimoine naturel. La zone agricole est particulièrement concernée par ces thématiques, notamment lors de modifications des périmètres de protection de la nature et du paysage.

La présentation publique du 28 juin 2022 sera ainsi l'occasion de passer en revue les principaux changements apportés au plan de zones, ainsi que la vision stratégique du développement territorial de Soyhières, formulée dans le plan directeur communal, et quelques éléments spécifiques du règlement communal sur les constructions.

Le dossier sera ensuite transmis aux services de l'Etat pour examen préalable puis déposé publiquement.

Le Conseil communal